



Guide d'accueil du plaisancier



Édition 2019/2020

Halte fluviale de Marne & Gondoire



Vous venez d'amarrer à la halte fluviale de Lagny-sur-Marne...

Bienvenue sur le territoire de Marne & Gondoire !

D'avril à octobre, l'équipe de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire est à votre disposition pour faciliter votre escale :

Tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Ce guide pratique recense toutes les informations utiles à votre séjour. Par ailleurs, vous trouverez à l'Office de Tourisme tout ce dont vous avez besoin pour de surprenantes et passionnantes découvertes, ainsi qu'un espace boutique, mais aussi de la lecture, un espace détente et un accès gratuit au wifi.

Nous vous souhaitons une agréable halte en Marne et Gondoire.

Attention, la halte de plaisance est fermée de début novembre à fin mars. En effet, en raison de la montée des eaux de la Marne, les passerelles d'accès au ponton de plaisance sont retirées. Sur cette période, les conseillers en séjour vous reçoivent de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h, sauf le lundi matin, le mardi matin et le dimanche après-midi.



Halte fluviale de Marne & Gondoire

Fiche technique

Les bateaux souhaitant s'amarrer à la halte devront respecter les critères suivants :

Longueur maximum : 19 mètres linéaires

Tirant d'eau : 1,80 mètres

Tirant d'air : 3,60 mètres

Le stationnement de votre bateau est gratuit mais **limité à 48 heures**.

La halte dispose de **huit anneaux d'amarrage**.

L'électricité est délivrée au tarif de 3 € par tranche de 24 h.

Puissance électrique : 20 A / 250 V

L'accès à l'eau courante et potable est également possible pour 3 € / 24 h.

Une pompe de relevage des effluents est accessible gratuitement sur demande.

Règlement

La halte fluviale est gérée par l'Office de Tourisme de Marne & Gondoire.

POLICE GÉNÉRALE

L'ensemble du réseau fluvial aux abords de la ville de Lagny-sur-Marne est librement accessible à tout bateau de plaisance motorisé, identifiable par une devise ou un numéro d'immatriculation. Les bateaux fréquentant la halte fluviale de Marne et Gondoire doivent en toute circonstance être en règle avec les administrations françaises, maritimes, fluviales, douanières, fiscales et autres. Ils doivent également respecter les prescriptions de navigabilité et de sécurité en vigueur.

A) Conditions d'accès au ponton et bon usage des lieux

L'accès au ponton est interdit aux non-usagers.

Les usagers de la halte ne peuvent en aucun cas modifier les ouvrages mis à leur disposition.

Ils sont tenus de signaler sans délai à un agent de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire toute dégradation qu'ils constatent aux ouvrages de la halte mis à leur disposition, qu'elle soit de leur fait ou non.

Le propriétaire doit veiller à ce que son bateau, à toute époque et en toute circonstance, ne cause ni dommage aux ouvrages de la halte ou aux autres navires, ni gêne dans l'exploitation de la halte. Il est responsable des avaries qu'il occasionne à ces ouvrages. Chaque bateau doit être muni de défenses suffisantes destinées tant à sa protection qu'à celle du bateau voisin ou des ouvrages. Toute avarie due à l'absence de ces défenses ou à leur insuffisance engagera la responsabilité du propriétaire du bateau. Les dégradations sont réparées aux frais des personnes qui les ont occasionnées.

La mise à l'eau et le tirage à terre des bateaux de plaisance ne sont pas autorisés dans les alentours de la halte. Se renseigner auprès des agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire pour connaître les zones de mise à l'eau et d'hivernage les plus proches.

La garde des bateaux n'est pas à la charge des agents de l'Office de Tourisme sur laquelle aucune responsabilité ne pèse pour la perte ou les dommages ne résultant pas de son fait ou de celui de ses agents. Les agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire devront pouvoir requérir à tout moment le propriétaire de ce bateau.

B) En cas d'avarie matérielle des plaisanciers

En raison de la prise au vent que représente un bateau mâté, la halte ne pourra être reconnue responsable des dégâts occasionnés par les coups de vent ou de tempête.

Lorsqu'un navire a coulé aux abords de la halte, le propriétaire est tenu de le faire enlever ou dépecer après avoir obtenu l'accord des responsables de la halte fluviale de Marne et Gondoire qui fixeront les délais impartis pour le commencement et l'achèvement des travaux.

C) La sécurité

La vitesse est règlementée à :

- 15 km/h sur la Marne,
- 4 km/h aux abords de la halte fluviale.

Il est interdit de :

- pratiquer des sports nautiques aux abords de la halte. Les agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire peuvent renseigner les usagers sur la zone de vitesse de la Marne.
- laver voitures, animaux et tous objets sur les pontons de la halte.
- laver les bateaux avec l'eau potable des bornes.
- jeter des décombres, des ordures, des liquides (huile usagée...) ou des matières quelconques sur le ponton et dans la Marne.
- y faire un dépôt, même provisoire.
- effectuer des travaux d'aménagement ou d'entretien susceptibles de créer une gêne pour les autres plaisanciers et pour le public. Notamment, il est interdit d'utiliser les quais et appontements pour les effectuer ou pour y déposer du matériel.
- se baigner dans la Marne : des virus et des bactéries peuvent être contenus dans l'eau et entraîner des maladies tant par contact que par ingestion.
- pêcher aux abords de la halte fluviale.

Les bateaux ne doivent détenir à leur bord aucune matière dangereuse ou explosive. Les appareils de chauffage, d'éclairage et les installations électriques doivent être conformes à la norme en vigueur, ainsi que les éléments de raccordement entre lesdites installations et les bornes de distribution de la halte.

Les bateaux ne pourront rester sous tension électrique qu'en présence d'une personne à bord.

En cas d'incendie ou tout autre accident dû aux présentes installations, sur les quais de la halte ou dans les zones urbaines qui en sont voisines, tous les bateaux doivent prendre les mesures de précaution qui leur sont prescrites par les agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire qui ne saura être tenu pour responsable.

En cas d'incendie à bord d'un navire, le propriétaire ou l'équipage doit immédiatement prévenir les pompiers de Lagny-sur-Marne en composant le : 01 60 07 87 30 (ou 18 ou 112)

LES FORMALITÉS D'ARRIVÉE

Le bateau doit, dès son arrivée, se faire connaître auprès des agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire (en haut de l'escalier, au niveau du pont Maunoury) afin de remplir une fiche d'identification du bateau.

Les nouveaux arrivants se verront remettre le guide pratique du plaisancier, devront prendre connaissance du règlement de la halte fluviale et s'y conformer strictement.

Eau potable et électricité sont accessibles depuis le ponton de plaisance, au tarif respectif de 3 € par tranche de 24 h (soit un forfait de 6 € pour les deux). Cette somme doit être réglée d'avance auprès de l'Office de Tourisme.

LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT

A) La durée du stationnement

Le stationnement à la halte fluviale est gratuit et ne peut excéder 48 heures (sauf autorisation exceptionnelle de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, sur demande écrite établie au moins 15 jours avant la date d'arrivée). Par ailleurs, il est obligatoire de respecter un délai de 12h entre deux périodes d'amarrage au ponton de plaisance, afin de fluidifier les arrivées et les départs. Se renseigner auprès des agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire pour connaître les zones de mouillage les plus proches.

B) Les conditions d'amarrage

L'amarrage à la halte fluviale est strictement réservé aux bateaux de plaisance de moins de 19 mètres (longueur réelle accessoires compris), en bon état de navigabilité, de sécurité et d'entretien, notamment quant à l'aspect extérieur de la coque et des superstructures.

Les agents de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire sont en droit de faire effectuer, autant que de besoin, les manœuvres jugées nécessaires, aux frais exclusifs du propriétaire et sans que la responsabilité de ce dernier ne soit déchargée.

LA VIE À LA HALTE

A) Les règles de vie

Les ordures ménagères et déchets de toute nature doivent être déposés dans les conteneurs appropriés.

Les usagers doivent éviter tout bruit pouvant apporter des troubles de voisinage. L'intensité des appareils radiophoniques, télévisions, magnétophones, électrophones ou autres appareils, ainsi que des instruments de musique, ne devra en aucun cas être une gêne pour les autres usagers ou le voisinage de la halte. Conformément à la législation, toute cause de bruit est interdite entre 22 h et 8 h. En dehors de cette période, le bruit excessif sera proscrit.

Les usagers, comme les visiteurs et les promeneurs, doivent toujours porter une tenue décente.

Code de bonne conduite environnementale à l'attention des usagers

Le promeneur s'engage à respecter la vie de la halte :

- en préservant la tranquillité des plaisanciers,
- en utilisant les corbeilles adaptées,
- en respectant les consignes de sécurité,
- en préservant l'eau sans s'y baigner.

Le plaisancier s'engage à préserver son cadre de vie :

- en respectant l'ensemble des consignes environnementales et de sécurité,
- en luttant contre les rejets,
- en ne jetant rien à l'eau,
- en alertant le personnel de la halte fluviale - Office de Tourisme de Marne et Gondoire d'une pollution,
- en utilisant et en prenant soin des équipements mis à disposition,
- en évitant de laisser tourner un moteur inutilement (bateaux, véhicules, machines, etc.) afin d'économiser du carburant, contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre et préserver la tranquillité de tous.

B) Le respect des réglementations en vigueur

D'une manière générale, toute infraction au Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure, et toute contravention commise sur le Domaine Public Fluvial, seront verbalisées et feront l'objet de poursuites par l'Unité Territoriale d'Itinéraire de Meaux.

Pour tout renseignement concernant le Domaine Public Fluvial, ou pour connaître ses droits et obligations sur la rivière, le plaisancier pourra s'adresser à Voies Navigables de France, Subdivision de Meaux (Tél : 01 60 24 76 76).

L'usage des installations implique, pour chaque intéressé, la connaissance du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Une copie sera affichée en permanence dans l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et sur le quai.

Ce règlement a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire du 4 mars 2015.

Merci de prendre soin de l'équipement qui est mis à votre disposition et de nous signaler tout dysfonctionnement, pollution ou autre désagrément susceptible de nuire à la qualité de l'environnement de la halte fluviale soit directement à l'Office de Tourisme soit au 01 64 02 15 15 ou au 01 60 31 55 70.

Votre séjour pratique



Boulangeries

RETRODOR - fermée le mardi (à 100m) - 10 rue Maréchal Foch à Thorigny-sur-Marne

JUILLET - fermée le jeudi (à 100m) - 17 rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne

FRÉOA - fermée le lundi (à 350m) - 10 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne

MAISON KADA - fermée le lundi (à 400m) - 3 place du Marché au Blé à Lagny-sur-Marne

L'AUTHENTIQUE TRADITION - fermée le mardi (à 500m) - 42 rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne



Boucheries

BOUCHERIE COTTIN - fermée le lundi (à 300m) - 27 rue des Marchés à Lagny-sur-Marne

BOUCHERIE MIRABELLA - fermée le jeudi après-midi (à 350m) - 12 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne



Poissonnerie

LA CABANE DU PÊCHEUR - fermée le lundi (à 400m) - 12 rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne



Marchés

MARCHÉ DE LAGNY (à 350m)

le mercredi, vendredi et dimanche matin
Place de la Fontaine, rue des Marchés et
sous la halle place du Marché au Blé à
Lagny-sur-Marne

MARCHÉ DE THORIGNY (à 1 km)

le samedi matin
Rue du Moustier à Thorigny-sur-Marne



Traiteurs

AU FAISAN DORÉ - fermé le lundi (à 200m)

2 rue des Marchés à Lagny-sur-Marne

NIAM BAÏ - fermé le lundi (à 200 m)

119 rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne

MAISON DIJOLS - fermé les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches après-midi (à 350 m)

14 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne

LA CUISINE DU MARCHÉ - fermé le lundi toute la journée et le mercredi après-midi

10 rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne (à 400m)

COMPTOIR D'ASIE - ouvert 7/7 jours (à 400 m)

10 place du Marché au Blé à Lagny-sur-Marne



Supermarchés

MONOPRIX (à 450 m)

5 rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne

FRANPRIX (à 550 m)

3 rue Raymond Poincaré à Thorigny-sur-Marne



Épicerie

MOMO MARKET - ouvert 7/7 jours (à 100 m) 9 rue du Maréchal Foch à Thorigny-sur-Marne



Votre séjour pratique



Carburant

STATION D'AVITAILLEMENT -

PORT DE NOGENT-SUR-MARNE

(2h30 de navigation depuis Lagny)
Square Tino Rossi - 94130 Nogent-sur-Marne.

Du 1^{er} octobre au 30 avril : du lundi
au vendredi : 9h à 13h - 14h à 17h
& le week-end : 9h à 12h

Du 1^{er} mai au 30 septembre : du
lundi au vendredi : 9h à 13h - 14h à
19h & le week-end : 9h à 13h - 14h
à 20h

01 41 93 13 57



Accastillage

DECATHLON (petit matériel bateau)

Rue Victor Drouet - 77410 Claye-Souilly

01 60 27 60 00

25 allée du 1^{er} mai

77183 Croissy-Beaubourg

01 60 95 24 70

NAUTIC CENTER IDF

Entretien - Réparation - Hivernage

Fermé le lundi

Quai Jacques

Prévert Prolongé 77100 Meaux

01 64 34 19 88



La Poste

Bureau de poste (à 300m)

Du lundi au vendredi : 8h30 - 19h

Le samedi : 8h30 - 12h

106 rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne



Laverie

LAVERIE DE LAGNY (à 50m)

Fermée le dimanche

5 rue d'Orgemont à Lagny-sur-Marne



Numéros utiles

SOS médecins : 0 825 56 77 00

Visites à domicile : 0 825 33 36 15

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

Police municipale : 01 64 02 47 47

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Numéro national : 36 24

Canal Urgence VHF : 16



Pharmacies

PHARMACIE DUROYAUME ALAIN (à 150m)

2 rue de la Marne à Pomponne

01 64 30 35 30

PHARMACIE DU CHEMIN DE FER (à 200m)

54 rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne

01 64 30 00 65

PHARMACIE DE L'ABBAYE (à 300m)

21 rue des Marchés à Lagny-sur-Marne

01 64 30 00 96

PHARMACIE DE LA FONTAINE (à 350m)

7 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne

01 64 30 00 47



Distributeurs automatiques

CRÉDIT AGRICOLE (à 100m)

7 rue Maréchal Foch à Thorigny-sur-Marne

LCL (à 150m)

48 rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne

BRED - BANQUE POPULAIRE (à 200m)

115 rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne

LA POSTE (à 300m)

106 rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne

CRÉDIT MUTUEL (à 300m)

14 rue des Marchés à Lagny-sur-Marne

CAISSE D'ÉPARGNE (à 400m)

5 place de l'Hôtel de Ville à Lagny-sur-Marne

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (à 400m)

4 rue de l'Hôtel de Ville à Lagny-sur-Marne

CRÉDIT DU NORD (à 450m)

6 rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne



Bureaux de change

BNP PARIBAS — Serris (à 15 min)

14 Place d'Ariane

Accès : bus 42 direction Val d'Europe RER

BNP PARIBAS — Bussy-Saint-Georges (à 10 min)

16 boulevard de Lagny

Accès : bus 26 direction Bussy RER

DISNEYLAND® TRAVELEX PARIS (à 15 min)

Disney Village, à Chessy

Accès : bus 23 direction Chessy RER



Médecins généralistes

TRAN MINH THO (à 350m)

4 place de la Fontaine à Lagny-sur-Marne

01 64 07 58 48

YVES DARTY (à 500m)

33 rue Saint Sauveur à Lagny-sur-Marne

01 64 02 29 42

ANNE YOUSSEFIAN & RANIA BERKAI (à 600m)

32 -34 rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne

01 60 07 00 87

CATHERINE COQUIN (à 600m)

7 rue de la Madeleine à Pomponne

01 64 02 47 90

GUIBERT THIERRY & JOUSSET DIDIER (à 800m)

22 rue de Claye à Thorigny-sur-Marne

01 64 02 29 84

OLIVIER BENHAMOU, BRUNO PAMAR & THIBAUT BRUNET (à 1,3 km)

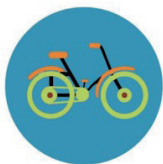
26 rue du Pont Hardy à Lagny-sur-Marne

01 64 30 42 25

BOZON GONNET VÉRONIQUE & ISABELLE GOUEL (à 1,3 km)

26 rue du Pont Hardy à Lagny-sur-Marne

01 64 02 23 48



Prêt de vélos

Profitez de votre séjour pour découvrir les alentours à vélo !

À deux pas de l'Office de Tourisme et de la halte fluviale, profitez du **prêt de vélo** en bord de Marne, c'est gratuit ! Pour quelques heures, à la demi-journée ou à la journée, des bicyclettes enfants et adultes sont à votre disposition.

MAISON DES MOBILITÉS DE MARNE ET GONDOIRE

4 rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne

Infos et réservations au 01 60 93 52 72

lamaisondesmobilités@marneetgondoire.fr

www.marneetgondoire.fr



Les horaires haute saison

Du 1^{er} mai au 31 octobre 2019

- Mercredi : 14h30 - 17h
- Samedi & Dimanche : 10h30 - 17h30
- Tous les jours pendant les vacances scolaires de : 10h30 - 17h30



Les horaires basse saison

Du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020

- Mercredi : 14h30 - 17h
- Samedi & Dimanche : 10h30 - 13h & 14h - 17h30
- Tous les jours pendant les vacances scolaires : 13h - 17h

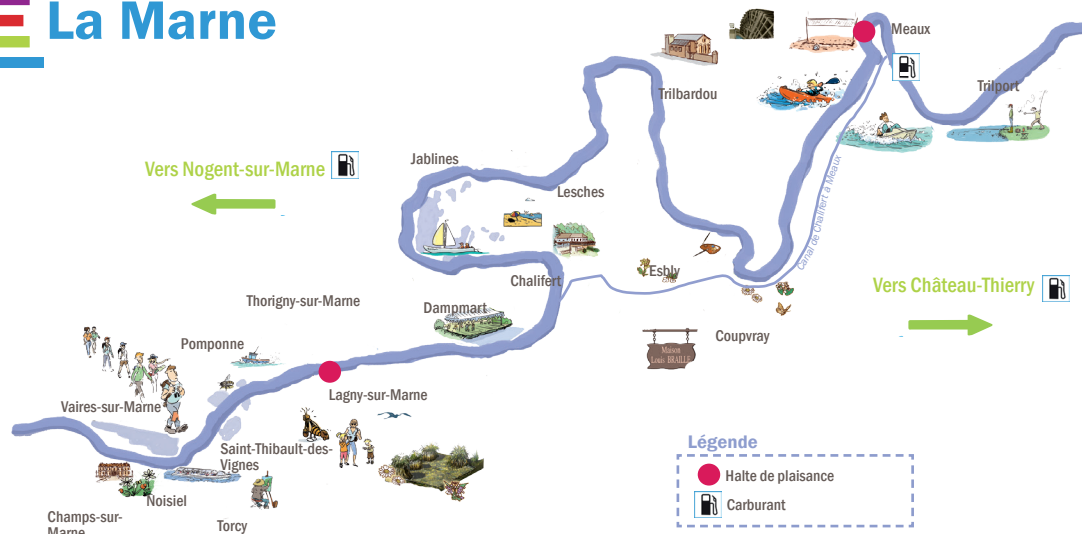


La Marne est précieuse : soyons éco responsables !



Si besoin, l'office de tourisme peut prendre vos déchets recyclables. N'hésitez pas à vous présenter à l'accueil, le nécessaire sera fait.





Vous déplacer en Marne et Gondoire...

SNCF/ Transilien - Ligne P

Direction Meaux (à 20 minutes)
ou Paris-Gare de l'Est (à 25 minutes)
La gare de Lagny-Thorigny se trouve à 200 mètres de la halte, de l'autre côté du pont Maunoury.

Taxis

Station Municipale, place du Marché au Blé
à Lagny-sur-Marne - 01 64 30 00 30
TAXI NACER - 06 31 40 66 75
TAXI KHEDDAR - 06 45 19 10 41
TAXI YVES GRAPIN - 06 07 24 03 51
TAXI TSF - 06 80 14 21 09
TAXI MAURICIO - 06 24 67 75 45
ERIC TAXI - 06 07 27 39 16
TAXI ARC EN CIEL MOBILITÉ -
06 52 18 49 69

Réseau de bus Pep's

Lignes 21 / 25 / 29 : direction Torcy RER
Ligne 23 : direction Chessy RER
Ligne 26 : direction Bussy RER
Ligne 42 : direction Val d'Europe RER

Location de véhicules

ADA THORIGNY-SUR-MARNE (à 400 m)
15 rue Raymond Poincaré
01 60 07 77 23
www.ada.fr
HERTZ LAGNY-SUR-MARNE (à 600 m)
2 avenue Général Leclerc
01 64 12 78 90
www.hertz.fr



2 rue du chemin de fer
77400 Lagny-sur-Marne
01 64 02 15 15

officedetourisme@marneetgondoire.fr
www.marneetgondoire-tourisme.fr

